

mani de Podio, idemque anno 1007, interfuit electioni Duranti in abbatem Saviniacensem ¹. »

L'église primitive, sans doute insuffisante, fut remplacée par celle qu'on voit encore aujourd'hui, et qui ne fut terminée qu'en 1017; elle fut dédiée à saint Romain, martyr d'Antioche, et le vocable de saint Martin fut reporté alors sur une autre église construite au pied du pic. Plus tard, un château fort, destiné surtout à protéger le monastère, fut joint aux bâtiments du prieuré; il est mentionné dans la transaction qui intervint, en 1173, entre Guichard, archevêque de Lyon, et Guy II, comte de Forez, et par laquelle les droits du comte, sur ce château, furent reconnus. « *Concesserunt* [archiepiscopus et ecclesia] *ei* [comiti] *quidquid juris in castro Sancti-Romani de Podio habebant, et inde usque ad Podium et usque Arverniam.* »

Cette courte notice est destinée à servir d'introduction à un document qui est conservé aux archives du département du Rhône (fonds d'Ainay), et dont la teneur textuelle est reproduite ci-après. Il révèle des détails absolument inédits et qui font connaître, non seulement la constitution du prieuré et les faits qui s'y rattachent, mais encore la situation dans laquelle l'abbaye d'Ainay se trouvait alors. Ce document est sans date; mais il est facile de la lui restituer, en remarquant que son auteur dit formellement qu'il l'écrit cent trente ans après la démolition du fort, qui fut ordonnée en 1333, par le roi Louis XIII. Sa date certaine est donc celle de 1763. Antoine-René de Lévis-Lugny, chanoine, comte de Lyon, en était prieur à cette époque. Le lecteur y verra que la destruction du fort entraîna la ruine des « lieux réguliers » qui y étaient adossés, et dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges informes. Mais l'église et son clocher, dont l'architecture est d'une élégance remarquable, quoique entièrement ouverts et complètement délabrés à l'intérieur, sont restés intacts extérieurement. Le dernier propriétaire en a fait don à la commune de Saint-Romain, à la condition d'en entretenir les toitures en bon état. Il est très heureux que la conservation de ce curieux monument soit ainsi assurée pour de longues années.

COMTE DE CHARPIN-FEUGEROLLES.

¹ *Gallia Christiana*, t. IV, p. 235.